

Réunion du Conseil de quartier ETOILE FORET NOIRE

COMPTE-RENDU

LE 14 DECEMBRE 2016

Adairie de Vandoeuvre Ecole Europe Nations

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative	
TYPE DE REUNION	Externe	
	Personnes présentes : Habitants : 14 personnes. Elus : Monsieur le maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M. Cédric SEA, Adjoint délégué au Budget, aux Relations avec les Universités et à la Coopération internationale.	
PARTICIPANTS	Personnel municipal : M ^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M. Christophe NOEL, Photographe-reporter du service Communication.	
	Partenaires : M. Willy PEPINO, Sauveteur Volontaire de Proximité de l'association Grand Nancy Défib'; M. Pol-Albert BUGNOT, Président de l'Association Vandopérienne de Médiation sociale, M. Mouad ECHCHAREF et M. Chérif AMXOUM, médiateurs de nuit.	

Rubriques à l'ordre du jour : Echanges avec les habitants, la fibre optique, présentation du rôle des sauveteurs volontaires de proximité, le rôle des médiateurs de nuit.

Monsieur le Maire explique **l'avenir du centre commercial Jeanne d'Arc.** « Nous souhaitons sa démolition parce qu'il n'est plus actuel. Il faut le moderniser et le remplacer par un centre commercial qui permet d'éviter les squats, les rassemblements de jeunes. Si les jeunes veulent se rassembler, il existe des lieux pour cela, qui permettent de ne pas perturber les habitants et les activités commerciales. Je n'ai rien contre le propriétaire du Centre commercial Jeanne d'Arc, mais il n'a pas fait d'efforts. Lorsqu'on lui demande d'effectuer des travaux sur son bâtiment, il le fait mais il faut que nous insistions. Les habitants de Vand'Est ont le droit d'avoir un centre commercial fonctionnel. »

I. La fibre optique :

En introduction à ce sujet, M. Donati demande aux habitants présents s'ils ont la fibre optique à leur domicile.

Certains répondent qu'ils ont SFR et Numéricable, ce qui permet à M. Carpena d'ouvrir la soirée en donnant quelques précisions techniques : « Numéricable, ce n'est pas vraiment de la fibre optique. Pour recevoir les chaînes de télévision dans vos immeubles, il faut passer par Numéricable. Dans le déploiement actuel de la fibre optique, réalisé par l'opérateur Orange, il s'agit de très gros débit. Elle est installée actuellement sur toute la ville par Orange. Chaque opérateur a réparti ses secteurs. Pour l'agglomération nancéienne, c'est Orange. Les travaux d'installation avancent plutôt bien. Les derniers endroits fibrés sont programmés pour 2017, cela concerne Vand'Est et Sainte Colette et entre ces deux quartiers. En 2018, toute la ville devrait être équipée de la fibre optique. »

Un habitant intervient : « Avant, j'étais abonné à Numéricable. La société nous vantait son câble en nous le présentant comme de la fibre optique. Mais il n'y avait pas beaucoup de puissance en mégas octets ! »

M. Carpena: « Numéricable est en train de remplacer progressivement le câble par de la fibre optique. Mais avec les travaux réalisés par Orange, vous avez de la fibre optique d'un bout à l'autre du réseau, à savoir des armoires installées par Orange dans les rues jusqu'à votre domicile. Les personnes clientes de Numéricable pourront choisir entre rester chez Numéricable ou opter pour la fibre optique d'Orange. Les autres personnes ne pourront opter que pour le réseau d'Orange. Fin 2017, vous pourrez ensuite souscrire un abonnement de fibre optique chez un autre opérateur qu'Orange. Mais pour le moment, Orange a le monopole car il investit. »

II. Echanges avec les habitants sur leur quartier :

Aire de jeux:

Le président de l'association AVEC, membre du Conseil Citoyen : « On a eu trois réunions entre voisins de la Place de la Forêt noire, au sujet des problèmes rencontrés par les parents et les enfants du quartier. Il nous faudrait un espace de jeux pour les enfants de 14 ans. Les personnes âgées du quartier se plaignent du bruit des ballons. Nous voulons trouver une solution. Avant, il y avait un terrain de football dans le quartier, mais aujourd'hui, il n'y a plus rien. Cela entraîne des conflits de voisinage! Les parents qui ont des enfants en bas âge craignent les accidents : pour aller à l'aire de jeux, il faut traverser la route! Les installations réalisées pour les vélos sont utilisés pour stocker des poubelles et il y a eu aussi des vélos des enfants qui viennent au soutien scolaire à notre association qui ont été volés! On en a déjà parlé à Batigère. On a organisé plusieurs événements, les week-ends, avec les jeunes, pour créer le « vivre ensemble », pour nettoyer les espaces verts, et même pendant les vacances, ou faire des dessins sur les murs et ainsi sensibiliser les jeunes. Le Conseil Citoyen a rencontré la population pour un projet culturel destiné aux jeunes et pour l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées autour de la place de la Forêt noire. »

Monsieur le Maire souligne l'importance de l'existence du Conseil Citoyen. S'il manque des bancs ou des jeux, on le note. Mais il faut aussi écouter les personnes qui veulent conserver leur tranquillité; « le but n'est pas d'exécuter tout de suite ce que vous demandez, mais de voir où et comment on positionne les jeux, pour éviter les erreurs d'emplacement et les nuisances éventuelles, pour éviter que les gens se montent les uns contre les autres. »

ACTION : prendre rendez-vous avec le président d'AVEC en janvier pour étudier l'emplacement idéal pour une aire de jeux pour les enfants de 14 ans et un nouvel emplacement pour les vélos.

M.Carpena félicite le président de l'association pour ses actions au sein du quartier : « C'est la meilleure façon d'améliorer la situation, de gérer les problèmes entre les habitants. »

Monsieur le Maire abonde dans ce sens, mais reconnaît que « cela n'est pas assez, parce qu'il existe des règles de sécurité. Le maire a une responsabilité légale. Il faut que vos actions sur le terrain soient soutenues par la ville. »

Le représentant asssociatif : « Batigère est partie prenante. Le bailleur a participé à nos actions, pour trouver une solution aux conflits de voisinage. »

Espaces verts en pied d'immeuble :

Un habitant des Pétrels revient sur ce qui avait été vu lors d'une visite sur place au pied de son immeuble en 2015 et qui n'a pas été solutionné par le bailleur social : « l'an dernier, on avait parlé de l'entretien des espaces verts devant les entrées des n°5 et 7 rue de Bavière. Batigère devait s'en occuper mais rien n'a été fait ! »

Stationnement, circulation routière et sécurité des piétons :

Le chef de cabinet a noté cette remarque et il va contacter Batigère à ce sujet.

Un habitant signale qu'une voiture est souvent mal garée et gêne l'accès pompiers des Pétrels. Des potelets devaient être installés, mais cela n'a pas été fait.

M. Donati reconnaît qu'il ne sait pas où mettre l'obstacle. « Mais on met des potelets un peu partout, on peut en mettre là aussi. »

Un habitant membre du comité de pilotage du Conseil de quartier : « Il faudrait peut-être mettre le stop de la rue de Bavière de l'autre côté de la rue, pour changer le sens de la circulation ? »

M. Donati : « Il y a un problème de visibilité. »

Monsieur le Maire propose d'aller voir sur place pour se rendre compte.

ACTION: Organiser une visite sur place.

Un habitant : « Dans la rue de Gembloux, qui est maintenant à une seule voie, j'ai vu un automobiliste qui a

pris des risques fous en doublant le bus qui se trouvait à l'arrêt. Qu'est ce qu'on peut faire pour éviter cela ? »

M. Carpena : « Il doit y avoir une ligne continue tracée sur le sol à cet endroit. Normalement, on doit attendre que le bus reparte de son arrêt ! »

Monsieur le Maire demande aux habitants si le fait que la rue de Gembloux soit passée à une fois une voie au lieu de deux fois deux voies améliore la sécurité ou pas. Il pointe un point un peu délicat, la sortie des soussols du centre commercial qui débouche directement sur le rond-point.

Plusieurs habitants estiment que les abords du centre commercial deviennent plus propres et que c'est mieux.

- M. Donati : « Lorsque la rue de Gembloux était à deux fois deux voies, c'était dangereux pour les piétons qui s'engageaient sur le passage piéton et risquaient d'être renversés par les automobilistes, du fait de la présence de la double voie. La voie est plus sécurisée maintenant. »
- M. Carpena complète: « La sécurité des piétons est désormais bien meilleure la nuit, car auparavant, les automobilistes voyaient mal les piétons, au détour des arbustes situés sur le terreplein central entre les voies de circulation. C'était très dangereux. Là, ce genre de problème a disparu. Il est prévu deux passages piétons assez larges, surtout celui qui sera situé en face du parc Richard Pouille. »

Une habitante : « La nouvelle circulation devant la poste : c'est limité à 30 km/h mais ce n'est pas respecté ! Et il y a deux stops. Moi, je le respecte mais ceux qui me suivent ne le respectent pas ! »

Monsieur le Maire : « Une zone 30 ne règle jamais tous les problèmes de vitesse excessive de circulation. Mais s'il n'y en a pas, c'est pire. Partout où on a créé des zones 30 dans la ville, il y a eu des améliorations. Peut-être faudra-t-il poser des ralentisseurs ? »

Un médiateur de nuit : « Il s'agit de nouveaux stops. Les gens ne sont pas encore habitués. »

- M. Carpena: « A l'extrémité du côté du Boulevard de l'Europe, il y aura un carrefour à feux tricolores. Il est possible de mettre un rehausseur entre la poste et la rue qui passe sous le pont de Kehl pour diminuer la vitesse des automobilistes. »
- M. Donati convient d'une méthode : « On va dans un premier temps laisser le temps aux automobilistes de s'habituer aux stops. Si fin janvier, la vitesse des automobilistes est toujours excessive, on demandera des mesures de vitesse à la Métropole. Si le problème persiste, on fera alors installer des coussins berlinois. »

Accessibilité pour tous :

Une habitante des Palombes : « Je fais partie du Conseil Citoyen. Nous avons lancé un groupe de travail sur l'accessibilité pour tous. Nous avons commencé à recenser tout ce qui ne va pas dans le quartier sur ce thème. C'est un long travail. On a déjà remarqué des points qui dépendent du bailleur social. On essaye de rencontrer tous les partenaires, afin de faire avancer les choses. Par exemple, nous sommes choqués par la pente d'accès de 32,5 % au bâtiment les Canaris, place d'Irlande! »

Monsieur le Maire précise que normalement, la pente maximale autorisée est de 5 %.

L'habitante poursuit : « Il y a des points faciles à améliorer, comme le remplacement d'un tapis dans un bâtiment qui est en quinconce et qui représente un obstacle pour les personnes handicapées. Il y a un bâtiment où il y a un câble à haute tension qui fait tout le long du bâtiment (à l'extérieur) depuis plus d'un an, ce qui est très dangereux. »

M. Séa rebondit sur ce dernier point : « Je passe devant ce câble depuis au moins un an et demi et je me suis fait la même réflexion. Je ne suis pas sûr que ce soit très légal ; et si un enfant le tire, que se passera-t-il ? »

Monsieur le maire souligne l'importance de cette remarque et propose à l'habitante membre du Conseil Citoyen d'écrire à Batigère pour leur faire remarquer la dangerosité de ce câble qui pend à l'extérieur d'un de leurs bâtiments.

Le président de l'association : « Hier, nous avons eu une réunion du Conseil Citoyen. Le Conseil Citoyen de Vandœuvre existe depuis un an. Nous avons fait le tour du quartier pour lister tous les problèmes

d'accessibilité. Les habitants que nous avons rencontrés veulent avoir des réponses à leurs questions. »

Monsieur le Maire propose une méthode. Il demande au membre du Conseil Citoyen de lister les points les plus importants.

L'habitante a noté aussi quelques améliorations : près de la poste, un bateau avec une bande réfléchissante a été installé au passage piéton, facilitant ainsi la circulation des personnes handicapées en fauteuil roulant et des malvoyants. « Mais souvent, il y a des voitures mal garées sur les trottoirs autour de la poste. Nous avons déjà prévenu la mairie, à la commission communale d'accessibilité et au service Handicap, qui a répondu que des potelets seraient installés. Or, ils ne l'ont pas été. »

ACTION: à suivre en Coordination des Actions de la Ville.

M. Donati explique : « Ce genre de demandes est étudiée en réunion interservices en mairie, lors de la réunion dite de Coordination des Actions de la Ville, qui a lieu tous les quinze jours, avec les élus concernés et les techniciens municipaux : on y fait le point sur toutes les demandes et on va ensuite sur le terrain pour se rendre compte des besoins. On demande aussi à la Métropole d'agir lorsque c'est à eux d'intervenir. »

Monsieur le Maire : « On va voir ce point que vous nous signalez et on vous tiendra au courant. Je préfère la méthode du contact direct, c'est mieux que vous ayez un retour, pour qu'on agisse ensemble. »

Animaux dans la ville :

Une habitante : « Et les pigeons, que faites-vous contre leur prolifération ? Ils salissent nos voitures ! »

M. Donati : « Il faut savoir que les pigeons peuvent nicher n'importe où et qu'ils se reproduisent huit fois par an, ce qui est énorme. Deux fois par an, la municipalité en capture et les tue. Mais les pigeons rétablissent la population rapidement. La seule solution efficace serait d'installer un pigeonnier où les œufs des pigeons sont secoués ou stérilisés. Les pigeons ne se rendent pas compte que leurs œufs ne vont pas éclore et ils ne pondent pas plus. Mais le coût est très élevé, environ 12 000 €. J'ai demandé à la Métropole de travailler ensemble sur ce sujet. Si les villes limitrophes n'agissent pas, on dépense de l'argent en les capturant pour rien, car les pigeons des autres villes viennent sur notre commune. Pour les freux, qui vivent en grande bande (à la différence des corneilles, toutes noires et qui vivent en couple), il y en a beaucoup en ce moment dans la ville parce qu'ils migrent. Ils sont donc de passage dans notre ville actuellement. Les freux nichent sur des platanes, des grands arbres. On a agit sur les arbres situés à proximité du bâtiment les Piverts, en élaguant finement les arbres pour ôter les fourches où les oiseaux faisaient leur nid. Il est vrai que les fientes s'incrustent dans la carrosserie des voitures garées en-dessous des arbres où nichent les oiseaux. Ce n'est pas simple. Et on n'a pas non plus le droit de tirer sur les freux en ville. »

Et si on leur faisait peur avec des pétards?

M. Donati : « Cela ne fonctionne pas. Et lancer un épervier à leur trousse ne les effraie pas non plus. On a demandé aux jardiniers de la ville d'installer des cages pour attraper les freux afin de les stériliser. »

Eclairage public:

Devant les Pétrels, on ne voit pas grand-chose le soir. Les lampadaires ne marchent pas bien.

M. Donati : « J'ai déjà été alerté par un riverain qui est sensibilisé à ce problème, car il y a eu des voitures incendiées près de la crèche. Nous avons demandé de l'élagage à la Métropole, afin d'améliorer l'éclairage dans la rue de Bavière. Il manque aussi un lampadaire à proximité de l'école. On y travaille. »

Une habitante : « Au croisement des rues de la Forêt noire et de Ludwigshaffen, il y a un massif (un petit arbuste ?) qui gêne la visibilité. Cela avait déjà été signalé lors d'une visite sur place mais rien n'a été fait ! »

Monsieur le Maire demande au Directeur de Cabinet de transmettre l'information au service Espaces vert dès demain, pour intervention.

Gestion des copropriétés :

Un habitant : « Batigère a vendu une partie de ses appartements à des prix compétitifs. Mais à présent, des

propriétaires qui ont de petits revenus se retrouvent à devoir payer des charges lourdes, par exemple pour des travaux d'isolation ou de remise aux normes des ascenseurs : cela pose des problèmes ! »

Monsieur le Maire le déplore également, même si « Batigère avait fait des travaux avant de vendre ses appartements. La municipalité ne peut rien faire d'autre que d'interdire à Batigère de vendre plus de 50 % d'un bâtiment, pour éviter que les copropriétaires payent trop cher. »

M. Carpena : « Il existe des dispositifs pour les copropriétés en difficultés, permettant d'obtenir des subventions qui aident les petits copropriétaires, sous conditions de revenus. Il faut se renseigner auprès de la Maison de l'Habitat à Nancy qui regroupe toutes les aides financières et s'y rendre avec un représentant du syndic de la copropriété. »

Monsieur le Maire passe la parole au bénévole de l'association Grand Nancy Défib'.

III. La présentation du rôle des Sauveteurs Volontaires de Proximité de Grand Nancy Défib' :

M.Pépino explique la démarche. Un sauveteur volontaire de proximité, c'est un habitant qui est volontaire pour cette mission citoyenne de solidarité, pour être appelé par le SAMU en cas de survenue d'un arrêt cardiaque dans le quartier dans lequel il vit. « Actuellement, il y a une trentaine de sauveteurs volontaires de proximité sur Vandœuvre mais nous n'en avons pas dans votre quartier. Cela consiste à avoir un défibrillateur à domicile, pour pouvoir intervenir en cas d'arrêt cardiaque à proximité. Lorsqu'on est témoin d'un accident cardiaque, on appelle les secours, le SAMU en faisant le 15 sur son téléphone. C'est ensuite le SAMU qui contacte le sauveteur volontaire de proximité qui habite le plus proche de l'endroit où a lieu l'accident cardiaque, pour que le sauveteur volontaire se rende sur place avant l'arrivée des pompiers ou du SAMU. Le sauveteur volontaire de proximité est disponible quant il le souhaite. Il lui suffit de prendre des permanences sur le site Internet de l'association Grand Nancy Défib' quant il est disponible. Il faut suivre une formation initiale de 3 heures et refaire une formation chaque année, pour rester opérationnel. »

Comment cela marche ?

M. Pépino : « Le défibrillateur est une machine complètement automatique : elle parle et vous dit ce qu'il faut faire. S'il y a besoin d'un choc électrique, la machine démarre toute seule. Depuis que le dispositif existe sur l'agglomération nancéienne, on a gagné des vies. On a doublé le taux de survie suite à un arrêt cardiaque par rapport au taux de survie sur l'ensemble du territoire français. On recherche des volontaires sur votre quartier. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter le service Santé Bien-être de la ville au 03 83 51 80 88 situé 8 Place de Paris.»

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux médiateurs de nuit.

IV. Le rôle des médiateurs de nuit :

Le président de l'association des médiateurs de nuit distribue le dépliant avec les horaires et les coordonnées téléphoniques des médiateurs de nuit.

M. Bugnot : « Ce dépliant a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Les médiateurs de nuit travaillent désormais tous les soirs de la semaine. Ils ne règlent pas les gros problèmes mais plutôt les conflits entre voisins. Ils sont attentifs, réactifs et utiles. Actuellement, ils interviennent aussi sur le quartier du Vélodrome, suite aux problèmes rencontrés par les commerçants avec les collégiens du Haut de Penoy délocalisés sur le collège Montplaisir. »

En conclusion, Monsieur le Maire remercie M. Pépino pour sa présentation du rôle des sauveteurs volontaires de proximité et remercie les médiateurs de nuit pour leur action au quotidien pour aplanir les conflits de voisinage sur toute la ville. « Toutes les questions posées ce soir ont été notées et nous allons les suivre avec vous. On doit donner un sens à l'endroit où on vit. Je vous invite à présent à partager le verre de l'amitié et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. »

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Prendre rendez-vous avec le président d'AVEC pour une visite sur place technique pour étudier l'emplacement idéal pour une aire de jeux pour les enfants de 14 ans.	Démocratie participative et Service Espaces Verts (Directeur des Services Techniques Adjoint)	
Organiser une visite sur place dans la rue de Bavière / Stop.	Démocratie participative et Services techniques	Janvier – février 2017

Médiateurs de nuit :

Tél.: 06 46 78 74 44 / 06 27 36 73 18

Lundi : 19h à minuit Mardi : 18h à1h

Mercredi et jeudi : 19h à 2h30 Vendredi : 19h30 à 2h30 Samedi : 19h30 à 2h30 Dimanche : 19h à minuit

Médiateur de jour :

06 44 29 10 80